

01 avr 2004 -19:00

Appartient à Conseil des Ministres du 31 mars 2004

Meilleure circulation de l'information au sein de la police intégrée

Sur proposition du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, le Conseil des Ministres a approuvé un ensemble de mesures visant à l'optimisation de l'administration de l'information au sein de la police intégrée. Une approche de la gestion de l'information au sein des services de police est en effet essentielle au fonctionnement efficace et amélioré de la police. Les carrefours d'informations d'arrondissement (CIA) jouent à ce sujet un rôle important.

Sur proposition du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, le Conseil des Ministres a approuvé un ensemble de mesures visant à l'optimisation de l'administration de l'information au sein de la police intégrée. Une approche de la gestion de l'information au sein des services de police est en effet essentielle au fonctionnement efficace et amélioré de la police. Les carrefours d'informations d'arrondissement (CIA) jouent à ce sujet un rôle important.

Le Gouvernement opte pour une automatisation poussée de la police intégrée grâce à laquelle le procès-verbal dressé par le fonctionnaire de police peut rapidement parvenir au CIA et être transmis à la banque de données nationales. De la sorte, le CIA dispose dans les meilleurs délais d'informations qu'il peut assembler et traiter, autorisant la police à travailler efficacement. Tant la police judiciaire que la police administrative peuvent en conséquence être rapidement mises en Suvre là où cela s'avère nécessaire. Cela vaut également pour la banque de données nationale, qui est plus vite alimentée et où l'on peut plus rapidement également disposer de statistiques criminelles et routières de façon à adapter la politique en temps réel. Le Gouvernement a également adopté des mesures visant la dotation suffisante en personnel des CIA. Un détachement réglementé et simplifié vers les CIA est désormais possible. Cette proposition n'a pas que des incidences budgétaires favorables, elle permet également une mise en Suvre efficace du personnel policier.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>